



Etranger arrivé en france à 10ans, demande titre de sejour vps

Par **antoine77000**, le **23/08/2014** à **07:34**

Bonjour,

je vous écris, car le 06/06/2014 j'ai déposé ma demande de titre de séjour Mention VPF, car je suis arrivé en france avant mes 13ans (je suis arrivé a 10ans), j'ai toute ma famille en france(mere, soeur, grand pere francais, tante,oncle...) depuis mon arrivé j'ai suivi une scolarité sans interruption(du ce2 à la terminal) aujourd'hui j'ai 18ans et je suis en terminal S donc à la suite du dépôt de mon dossier complet, j'ai reçu un accusé de réception de la pref de Melun sans récépissé, alors je suis aller directement à la pref pour demander un récépissé, mais à l'acceuil on me l'a refusé, on m'a dit qu'il fallait une reponse de la pref, j'ai compris que la secrétaire ne voulait pas m'accorder mon récépissé, car elle m'a dit que la réponse de la pref je l'aurais le 06/10/2014 or c'est la date limite de la procedure de ma demande, donc si la pref ne ma pas répondu avant cette date, mon dossier fait l'objet d'un rejet implicite donc je suis un peu inquiet, car en cas de refus je ne sais pas quoi faire, surtout que je n'ai aucune attache familiale dans mon pays d'origine.

donc j'ai une question à vous poser

tout d'abord ai je raison de m'inquiéter ?

et en cas de refus que puis je faire ?

cordialement antoine